

RCS : FOIX Code greffe : 0901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FOIX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1982 B 00083 Numéro SIREN : 325 059 269 Nom ou dénomination : A. FONTES & FILS
--

Ce dépôt a été enregistré le 16/12/2022 sous le numéro de dépôt B2022/003638

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01/07/2021 et clos le 30/06/2022		Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal ☒	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS A. FONTES ET FILS		11 RUE GASTON DE FOIX.	
SIRET 3 2 5 0 5 9 2 6 9 0 0 0 1 0		09270 MAZERES	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
REGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
B ACTIVITE			
Activités exercées PREPARATION DE FOIES GRAS ET CONSERVES		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal 0 Déficit	
Bénéfice imposable à 15% 32 879		Résultat net de cession de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés	
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	
Entreprises nouvelles, art 44 septies ☐		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐	
Société d'investissement immobilier cotée ☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater VV ☐			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)			
Recettes nettes soumises à la contribution 2.50%			
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐			
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom NIF	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom NIF	
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI ☒ NON ☐	
Si oui, indication du logiciel utilisé		CEGID	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CGATI 2 B Rue Jean Moulin BP 10133 09003 FOIX Tél: 05.34.09.61.81.		Tél:	
OGA/OMGA		Visueur conventionné (Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visueur conventionné:		Date: 10/10/2022 Lieu MAZERES	
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné		Qualité et nom du signataire: PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature FONTES CHRISTIAN	

Certifié conforme par la présidence
CGATI

Désignation de l'entreprise : **SAS A. FONTES ET FILS** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**
 Adresse de l'entreprise **11 RUE GASTON DE FOIX.** **09270 MAZERES** Durée de l'exercice précédent* **12**
 Numéro SIRET* **3 2 5 0 5 9 2 6 9 0 0 0 1 0** Néant ☐

				Exercice N clos le.	N-1
				13 0 0 6 2 0 2 21	13 0 0 6 2 0 2 11
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net
		1	2	3	4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI	121 959	121 959
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	1 199	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ	203 402	96 289
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	262 645	58 865
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	70 768	9 932
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Autres participations	CU	CV	6 672	6 672
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI		
	TOTAL (II)	BJ	BK	538 013	293 718
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	12 117	12 689
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU	145 989	143 324
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	7 794	4 662
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	21 116	32 697
	Autres créances (3)	BZ	CA	72 448	78 400
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	161 412	156 545
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	2 603	3 661
	TOTAL (III)	CJ	CK	423 479	431 977
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	720 103	725 695
	Renvois : (1) Dont droit au bail		CP		
	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes				
	(3) Part à plus d'un an		CR		
	Clause de réserve de propriété *				
	Immobilisations				
	Stocks :				
	Créances				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CepaQuadr

Désignation de l'entreprise : SAS A. FONTES ET FILSNéant ☐

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :15 976.....)	DA		15 976	15 976
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		125 313	125 313
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		1 598	1 598
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		1	1
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		236 418	33 503
	Report à nouveau	DH			194 156
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		27 947	8 758
	Subventions d'investissement	DJ		30 164	14 858
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		437 417	394 163
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		89 252	107 299
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		62 497	72 098
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		62 211	85 411
	Dettes fiscales et sociales	DY		68 700	66 698
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		26	26
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		282 687	331 532
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		720 103	725 695
RENVOS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		211 673	331 532
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SAS A. FONTES ET FILS

30/06/2022

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A. FONTES ET FILS										N°		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		
								Consécutions à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	123 158	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	I.9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	MI		KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *					KP	287 750	KQ		KR	10 183	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	305 211	KT		KU	22 762	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	47 627	KW		KX	
		Matériel de transport *					KY	23 988	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	7 286	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	671 863	LO		LP	32 945	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					SG		SM		ST	
		Autres participations					SU	6 672	SV		SW	
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT		IU		IV			
TOTAL IV					LQ	6 672	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	801 693	OII		OJ	32 945		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation (écart) * en évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	123 158	IX	123 158		
CORPORELLES	Terrains					IP		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
	Inst. gales, agencets et am. des constructions					IS		MII	297 933	MI	297 933	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MK	327 973	ML	327 973	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers					IU		MN	47 627	MO	47 627
		Matériel de transport					IV		MQ	23 988	MR	23 988
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MT	7 286	MU	7 286
		Emballages récupérables et divers *					IX		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		NA		NB		
	Avances et acomptes					NC		NE		NF		
	TOTAL III					IV		NH	704 807	NI	704 807	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		M7		ØW	
		Autres participations					IØ		ØY	6 672	ØZ	6 672
Autres titres immobilisés					I1		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2F		2G			
TOTAL IV					I3		NK	6 672	2H	6 672		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	834 638	ØM	834 638		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
CGAT1

Exercice N, clos le : 3 0 0 6 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A. FONTES ET FILS

Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A. FONTES ET FILS

Néant ☐

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	CY		EL	EM	EN
Fonds commercial	RE		RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles	PE	1 199	PF	PG	PH 1 199
TOTAL I	RK	1 199	RM	RN	RO 1 199
Terrains	PI		PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV 191 462	PW 11 940	PX	PY 203 402
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	246 346	QA 16 299	QB	QC 262 645
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD 38 301	QE 1 221	QF	QG 39 522
	Matériel de transport	QH 23 988	QI	QJ	QK 23 988
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 6 680	QM 578	QN	QO 7 258
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
	TOTAL II	QU 506 777	QV 30 038	QW	QX 536 814
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	QN	507 976	QP 30 038	QQ	QR 538 013

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4
	Inst. géol. agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. géol. agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général avec vent. dérog. (NP + NQ + NR)	NW		Total général avec vent. dérog. (NS + NT + NU)	NY		Total général avec vent. dérog. (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CGATI

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS A. FONTES ET FILS**Néant ☒

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6C	6D
		- corporelles	6E	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	04	05
		- titres de participation	9U	9W	9X
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	06	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TV	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS A. FONTES ET FILS		Néant ☐		
CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
RELEVÉ DES OPERATIONS GRATAGE				
Créances rattachées à des participations	UN			
Créances d'émission : 17/10/2022	UP			
Facture : 64D1796212022084	UR			
Autres immobilisations financières				
LA FRANCAISE DES JEUX	UT			
3-7 Quai du Point du Jour	UV			
Clients douteux ou litigieux	VA			
92650 Boulogne-Billancourt CEDEX				
France				
Autres créances clients	UN	21 116		
Créance représentative de titres / Provision pour dépréciation	ZI			
prêt ou remis en garantie * (1) 315 065 292 RCS Nanterre				
FR49 345 068 292				
Personnel et comptes rattachés	UY	26	26	
Informations				
Codes URSSAF et autres organismes sociaux	UZ			
Codes Point de vente : 7925				
Codes FDJ : 31377				
État et autres	VM			
collectivités	VB	12 365	12 365	
publiques				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
Divers	VP	417	417	
ANNEXE FACTURATION GRATAGE				
Jeu (Code - Nom)		N° émission	N° livret	Montant facturé
140 - CASH 300	VC	14001		4507238
140 - CASH 300		14001		4507244
140 - CASH 300	VR	14001	59 640	5741969
140 - CASH 300		14001		5741981
140 - CASH 300	VS	14001	2 603	5741984
140 - CASH 300		14001		5888711
140 - CASH 300	VT	14001	96 167	5888711
145 - MAXI OBJECTIF MAISON 300		14501		74961
148 - MULTIPLIER X20 300	VD	14801		1515165
148 - MULTIPLIER X20 300		14801		1516122
148 - MULTIPLIER X20 300	VE	14801		631435
149 - MULTIPLIER X10 150		14901		599784
630 - PACTOLE 2017	VF	63003		2927600
640 - BUREAU FETIC 300E		64402		2495008
647 - BLACK JACK 2018		64706		1199585
659 - JACKPOT 2018		65902		4993236
664 - ASTRO 2019		66402		6304463
671 - MILLIONNAIRE 300E	VG	67101		5483249
671 - MILLIONNAIRE 300E		67101		5821786
671 - MILLIONNAIRE 300E	VH	67101	89 242	5821798
673 - MAXI MOTS CROISES 300E		67303		1681941
673 - MAXI MOTS CROISES 300E		67303		2274960
673 - MAXI MOTS CROISES 300E		67303		2274966
674 - MEGA MOTS CROISES 300E	8B	67403	62 211	915853
674 - MEGA MOTS CROISES 300E		67403		915854
674 - MEGA MOTS CROISES 300E	8C	67403	40 385	915866
674 - MEGA MOTS CROISES 300E		67403		915877
674 - MEGA MOTS CROISES 300E	8D	67403	22 815	915878
674 - MEGA MOTS CROISES 300E		67403		915879
674 - MEGA MOTS CROISES 300E	8E	67403	3 669	915879
674 - MEGA MOTS CROISES 300E		67403		1312468
674 - MEGA MOTS CROISES 300E	VW	67503	13	1312468
Total				8 550,00 €
collectivités	VX			
publiques	VQ	1 818	1 818	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J			
Groupe et associés (2)	VI	62 497	62 497	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	26	26	
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ			
Produits constatés d'avance	8L			
TOTAUX	VY	282 687	211 673	57 781
REVENUS				
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL
Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	18 045	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A. FONTES ET FILS		N°		Exercice N, clos le :		
				3 0 0 6 2 0 2 2		
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				WA	27 947
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)				WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WI	
	Amendes et pénalités				WJ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				IT	4 932
	Quote-part des bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.				WL	
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI				L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme					
	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'IR)					
	- imposées au taux de 0 %					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *					
- Plus-values nettes à court terme						
- Plus-values soumises au régime des fusions						
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé				DONT *		
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)				SU		
Zones d'entreprises * (activité exonérée)				SW		
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro				MS		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
				TOTAL I	32 879	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme					
	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)					
	- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)					
	- imposées aux taux de 19 %					
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
	- imputées sur les déficits antérieurs					
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						
Régime des sociétés mères et des filiales *						
Produit net des actions et parts d'intérêts :				(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations)	2A	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*						
Majoration d'amortissement *						
Mesures d'incitation à l'investissement	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)				K9	
	Entreprises nouvelles 44 septies				L2	
	Sociétés d'investissement immobiliers cotées (art. 208C)				K3	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)				OV	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)				PP	
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)				L5		
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)				PA		
Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)				NC		
Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)				Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	
Créance dépayée par le report en arrière du déficit				ZI		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables					32 879	
bénéfice (I moins II)				XI		
déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XI) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				NN	32 879	

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise :

30/06/2022

[illegible]

Date d'émission : 24/10/2022 SAS A. FONTES ET FILS Période du 17/10/2022 au 23/10/2022
N° de facture : 6411798212022085

Date d'émission : 24/10/2022 SAS A. FONTES ET FILS Période du 17/10/2022 au 23/10/2022
N° de facture : 6411798212022085

Report à nouveau figurant au tableau	194	156	Affectations	M. LAFABRQUE JEAN-LOUIS
--------------------------------------	-----	-----	--------------	-------------------------

ORIGINES	antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	92650 Boulogne-Billancourt CEDEX France	0D	8 758	AFFECTATIONS	aux réserves	6 AVE GAL DE GAULLE 66650 BANYULS SUR MER France Tel : 04.68.88.35.29	ZD	202 915
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie					Dividendes		ZE	
		315 065 292 RCS Nanterre FR49 315 065 292				Autres répartitions	434323366 RCS PERPIGNAN FR53 434323366	ZN	
	Prélèvements sur les réserves		0E			Report à nouveau		ZG	

<u>Informations</u>				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)			
Cd de Tiers :	D179621	TOTAL I	OF	202	915	TOTAL II	202 915
Cd de Point de vente :	7025						

RENSEIGNEMENTS DIVERS	313771	Exercice N :	Exercice N-1 :
-----------------------	--------	--------------	----------------

- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ
ANNEXE FACTURATION GRATAGE				

ANNEXE FACTURATION GRATIAS	1R		
• Engagements de crédit-bail immobilier			

LIBRE 15 factures		YS		
Effets portés à l'escompte et non échus				
Libellé (Code - Nom)	N° émission		N° livret	Montant facturé

	CASH - Banque	N° émission	N° livret	Moment lecture	
17-0	- CASH - Banque	14001	4507231		300,00 €
17-0	CASH#8-300 - changes location	14001	4507250	17-0-00	300,00 €

- Locations, charges locatives	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	18	1400	X0	17	€30	4507250	17	330	300,00 €
- CASP de copropriété			1400				4507261			300,00 €

4501	CASH 300	Personnel extérieur à l'entreprise	1400	11	4507811	300,00 €
4502	CASH 300		1400	11	4508785	300,00 €

LES DÉPENSES D'INTERMÉDIAIRES ET HONORAIRES (hors retrocessions)	1440	SS	10 855	218086	11 914	150,00 €
MULTIPLIER X20 300	1480	12		632705		300,00 €

[illegible]

Autres comptes	ES	6530251	110	437	512309	17	300	50,00 €
ACTPOT 2018		65902			6192612			
ACTPO 2018								
TOTAL								
Autres comptes	ES	6530251	110	437	512309	17	300	50,00 €
ACTPOT 2018		65902			6192612			
ACTPO 2018								
TOTAL								
Autres comptes	ES	6530251	110	437	512309	17	300	50,00 €
ACTPOT 2018		65902			6192612			
ACTPO 2018								
TOTAL								

664 - ASIRO 2019	Total du poste correspondant à la ligne P.V. du tableau n° 20.12	66402	1 111 500	1695765	1 111 500	300,00 €
666 - SUPER100U200		66804	2 050	238336	1 951	300,00 €

62 - MILLIONNAIRE 300€	67101	5483248	300,00 €
63 - MILLIONNAIRE 300€ et versements assimilés	67101	5483272	300,00 €

6	MAXI MOTS CROISES 300F	67305		1159854	300,00 €
6	MAXI MOTS CROISES 300F	67303 YX	6 663	1191235	300,00 €

674	MEGA MOTS CROISES 300E	67403		915839	300,00 €
674	MEGA MOTS CROISES 300E	67403	69 746	915839	62 713

6-1	MEDAMMIS SCORPIONS	suivant l'axe intérieure sur les produits pétroliers	67403			915841		300,00 €
6-2	MEDAMMIS SCORPIONS	comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et	67403	yy	66 051	915841	65 713	300,00 €

674 - MOUVEMENTS DES DÉPENSES DES IMMOBILISATIONS	67403		915065	300,00 €
675 - MOUVEMENTS DES SALAIRES (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires)	67503	222 498	1151728	300,00 €

703 - A PRENDRE OU A LAISSER 150	70301	1493063	150,00 €
- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour	05		
Total			6 000,00 €

	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	TOTAL FACTURATION	ZK	%		%	6 000 00 €
--	--	-------------------	----	---	--	---	------------

- Numéro de centre de gestion agréé *		NP	TOTAL FACTURATION LIVRETS		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. II) au C.G.I)	Si oui cocher 1 Sinon 0	0 000,00 € ZR 0
---------------------------------------	--	----	---------------------------	--	---	----------------------------	--------------------

- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
--	----	--	--

- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RII		
--	-----	--	--

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL
---	----	--------------------	----	-------------------	----

	Plus-values à 10 %	JM		Imputations	JC
--	--------------------	----	--	-------------	----

Groupe : résultat d'ensemble.	JD	Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO
-------------------------------	----	--------------------	----	-------------------	----

RÉG GR		Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF

[illegible]

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe)

Dossier N° 1192 en Euros CGATI

EXEMPLE AIRF A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Keywords: *gender inequality, gender discrimination, gender equity, gender equality, gender justice, gender equity, gender equality, gender justice*

Désignation de l'entreprise : SAS A. FONTES ET FILS		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/07/2021 et clos le : 30/06/2022		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	9
dont apprentis		YF	1
dont handicapés		YG	1
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 169 599
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	1 169 599
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	361
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	4 917
Variation positive des stocks		OD	2 093
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	6 837
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	14 207
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	655 703
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	127 130
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	2 717
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	785 550
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	398 256
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		SA	398 256
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 169 599	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	EY
Période de référence	GY	01/01/2021	GZ
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 128 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 123, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD à Répartition des cotisations et dans la notice n° 2059-NOT-SD à Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 6 2 0 2 2

N° SIRET

3 2 5 0 5 9 2 6 9 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A. FONTES ET FILS

ADRESSE (voie)

11 RUE GASTON DE FOIX.

CODE POSTAL

09270

VILLE

MAZERES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

524

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

FONTES

Prénom(s)

CHRITIAN

Nom marital

% de détention

82.82

Nb de parts ou actions

434

Naissance :

Date

210553

N° Département

09

Commune

PAMBERS

Pays

Adresse :

N°

11

Voie

RUE G DE FOIX

Code postal

09270

Commune

MAZERES

Pays

Titre (2)

M

Nom patronymique

FONTES

Prénom(s)

THIERRY

Nom marital

% de détention

17.18

Nb de parts ou actions

90

Naissance :

Date

130473

N° Département

31

Commune

TOULOUSE

Pays

Adresse :

N°

19

Voie

RUE DU MARECHAL FOSCH

Code postal

09270

Commune

MAZERES

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

A. FONTES & FILS
Société par actions simplifiée au capital de 15 976 euros
Siège social : 11 Rue Gaston de Foix, 09270 MAZERES
325 059 269 RCS FOIX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 8 NOVEMBRE 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2022 s'élevant à 27.947,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	27.947,00 euros
Au compte autres réserves	
Le compte autres réserves antérieur	236.418,00 euros

Pour former un bénéfice distribuable de	264.365,00 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 264 365,00 euros.	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2019 : 30.000,00 euros, dividendes éligibles à l'abattement de 40 %.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 8 novembre 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Signature :

Le président,
Monsieur Christian FONTES :

